grévistes y sont revenus en très grand nombre. Après s'être formés en cercle, ils ont chanté un vivat à l'adresse des métallurgistes et ont ensuite continué leur promenade en bon ordre.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, lundi soir, à cinq heures. Ainsi qu'on s'y attendait, l'on a discuté la question de la grève des employés des tramways. C'est M. Eugène Motte, maire, qui en a parlé le premier en donnant lecture du rapport ci-dessous qui constitue un véritable réquisitoire contre la Compagnie :

Rapport de M. Eugène Motte

« Messieurs,

» Depuis dix jours, les tramways de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing ont cessé de desservir normalement le public toujours si affairé de nos deux villes.

» Cette perturbation dans le service a pour cause la présentation d'une liste de réclamations et de demandes faites à la Compagne par ses agents.

» Nous regrettons de devoir constater que c'est au moyen de la déplorable méthode d'une brusque interruption de service, que les agents ont cru devoir appuyer leurs revendications auprès de la Compagnie, sans lui laisser le temps, à ce qu'elle prétend, de convoquer, pour le consulter, son Conseil d'Administration.

» Quelle force morale aurait puisée le personnel dans l'opinion publique si, fort de sa cause, il avait montré moins d'impatience.

» Mais nous regrettons plus encore l'attitude de la Compagnie, qui n'a pas cru devoir envoyer dans le Nord l'un de ses chefs, pour s'entretenir avec son personnel et avec les municipalités, en vue de solutionner un conflit si préjudiciable à l'intérêt public.

» La Compagnie se renferme derrière une question de forme, en prétextant qu'elle n'entrera pas en pourparlers avec son personnel parce que ce dernier n'a pas attendu la date du 25 fixée par elle pour entendre les décisions émanant de son Conseil d'Administration. C'est trop « régence ».

» Dans sa note, communiquée dimanche à son personnel, elle se flatte de devoir étudier les revendications actuelles avec toute la bienveillance possible, et le désir d'arriver à une entente, mais seulement après la reprise du travail.

» Dans leur lettre du 26 avril, les agents exprimaient à la Compagnie ce même désir d'entente.

» C'est donc bien pour une simple question de forme que le désaccord paraît subsister. Et le public, qui n'en peut rien, subit les conséquences de cet état de choses.

» Dans sa communication, la Compagnie se drape dans ses sacrifices antérieurs, et se pare même de ce qu'elle ne fait pas de retenue sur les salaires pour accidents de travail : c'est la loi.

» Elle croit devoir faire valoir que l'exploitation des lignes nouvelles est loin de répondre aux espérances que les municipalités lui avaient fait entrevoir, et vont lourdement grever les exercices à venir.

» Mais elle oublie qu'une prolongation de concession forme la contre-partie de ces nouvelles obligations. Ne faut-il pas, en tout, semer avant de récolter? Et enfin, peut-elle avoir la prétention de n'exploiter dans la ville que les quartiers très rémunérateurs, avec le droit de se désintéresser des lignes qui ont leur si grande utilité dans l'intérêt général, et qu'elle n'exploite d'ailleurs qu'à des intervalles qui chassent le client.

» Dans son exploitation, en dehors des nouvelles lignes, la Compagnie nous donne des preuves journalières de son esprit mesquin.

» Le nombre des départs n'est respecté que sur les lignes à gros rapport; sur les autres, impossible, malgré tous nos efforts, d'obtenir satisfaction. Manque de matériel, manque de personnel probablement.

» Toujours est-il que nous avons établi un service de contrôle, pour pouvoir frapper la Compagnie d'une amende comme le prévoit l'article 16 du décret d'autorisation du 3 novembre 1893.

» La Compagnie a voulu essayer d'assurer le service en accord avec ses obligations, et pas un seul jour, elle n'a pu y arriver. C'est ce qui nous fait dire qu'il y a manque de matériel et manque de personnel.

» La Compagnie est-elle entrée en pourparlers avec nous pour obvier au mal et nous dire qu'elle allait prendre les mesures nécessaires? Non pas; elle se renferme dans son immuable système : la force d'inertie.

» Nous sommes donc moins que jamais disposés à encaisser ses reproches.

» Nous saisissons, au contraire, cette occasion, pour dénoncer une fois de plus son inconcevable indifférence à l'égard de ses obligations vis-à-vis de la ville de Roubaix, et pour mettre en lumière son esprit mesquin, tout imprégné d'économie mal entendue.

» Et nous voulons espérer que le service du contrôle qui a mis jusqu'ici toute la patience voulue pour permettre à la Compagnie d'organiser son service, lui imposera l'obligation de s'exécuter dans l'avenir.

» Mais revenons aux difficultés présentes.

» De renseignements qui viennent de nous être communiqués, il résulte que dans les services de la voie, 13 agents ayant plus de six mois de service sont encore au salaire de 3 fr. 75, alors que le paragraphe 9 de l'article 10 de la convention oblige la Compagnie à leur allouer un salaire de 4 francs par jour. Et parmi ces agents, il y en a qui comptent 5 ans, 8 ans et 9 ans de service.

» Dans les ateliers, il y aurait plusieurs ouvriers dont l'entrée remonte à plus de six mois, et qui n'auraient pas reçu l'augmentation de salaire.

» Pour les nouveaux agents wattmen, il y aurait aussi des infractions à la convention.

» N'y a-t-il pas là des faits de nature à donner peu de confiance aux agents et excusant dans une certaine mesure le manque de crédit qu'ils accordent aux vagues promesses que leur fait la Compagnie d'examiner leur demande, seulement après la reprise du travail.

» D'autant plus qu'après leur avoir communiqué la note de la Compagnie, dimanche matin, M. Duez ajoutait qu'il était bien entendu que tout le personnel ne serait pas repris de suite, puisqu'il fallait réparer les voitures et arranger les voies.

» Ces communications n'étaient pas de nature à faciliter une entente, et dans l'après-midi de lundi, les chauffeurs prenaient parti pour leurs camarades, en interrompant eux aussi leur service.

» Nous déplorons cet état de choses et regrettons que la Compagnie, en se tenant aussi éloignée de ses agents n'ait tenté aucune démarche pour le faire cesser.

» En cette occurence, nous vous proposons la résolution suivante :

» *Le Conseil municipal, réclame du Conseil d'Administration de la Compagnie la prompte arrivée du président ou de son fondé de pouvoirs pour que, sans plus de retard, des pourparlers se nouent directement;*

» *Demande au personnel de reprendre de suite le travail, en se reposant sur les délégués et sur les municipalités pour défendre leurs intérêts et leurs droits;*

» *Vote un subside de 1.500 francs pour les employés attachés au réseau de Roubaix, à prélever sur les recettes provenant de la participation de la ville dans les bénéfices;*

» *Indique à la Compagnie qu'elle doit une compensation aux plus frustrés en cette affaire, c'est-à-dire aux abonnés qui ont payé pour avoir un service régulier à leur disposition et qui n'ont rien pour leur argent. Cette compensation doit être de un franc par semaine d'interruption.*

» *Et à défaut d'entente directe, offre ses bons offices, en arbitres impartiaux, aux deux parties pour solutionnes, à bref délai, le différend.* »

La discussion

Cette lecture terminée, M. Coupez demande la parole. Vous regrettez, dit-il, à M. le maire, que les employés et ouvriers soient partis en grève trop tôt. Je crois, au contraire, qu'ils ont eu raison, car la Compagnie est de très mauvaise foi avec eux comme avec les villes.

M. Leblanc. — C'est dit vingt fois dans le rapport de M. le maire.

M. Coupez. — Je suis d'accord avec vous pour le reste, mais je pense que les agents ont bien fait de se mettre en grève puisqu'ils avaient donné quatre jours de répit à la Compagnie, mais celle-ci a opposé la force d'inertie, comme le disait très bien M. le maire. Mais il n'est pas possible que les grévistes reprennent le travail tout de suite, car la Compagnie en profiterait pour ne rien leur donner.

M. le Maire. — J'ai dit que je regrettais une interruption aussi brusque du travail parce que j'estime que les agents des tramways auraient eu toute l'opinion publique avec eux s'ils avaient eu un peu plus de patience. Nous ne sommes pas suspects de complaisance envers la Compagnie et vous savez bien que ce n'est pas nous qui l'avons choisie, que ce sont nos prédécesseurs. Ils l'estimaient, sans doute comme une société sérieuse, ayant beaucoup de largeur de vues et ayant fait ses preuves. Le gouvernement, lui aussi devait être de cet avis puisque, l'an dernier, il a décoré son président à ce titre!

M. Coupez. — Un actionnaire de la Compagnie est employé au ministère des Travaux Publics.

M. le Maire. — Si les agents avaient dit à la Compagnie : « Vous nous lanternez comme vous le faites avec les villes, mais si le 25 nous n'avons pas de réponse, nous partons! », s'ils avaient tenu ce langage, dis-je, tout le monde aurait applaudi à leur sagesse et ils y auraient puisé une grande force morale.

M. Wattinne. — La Compagnie prétend que ses agents ont quitté leur service avant que le Conseil d'administration ait eu le temps de se réunir. Si les employés avaient attendu jusqu'au 25 la Compagnie n'aurait pas pu prendre un faux fuyant comme elle le fait aujourd'hui.

M. Bailleul. — M. Wattinne sait mieux que quiconque que la Compagnie ne répond jamais. Ce n'est pas d'hier que date le conflit actuel. Le syndicat des employés des tramways avait, bien avant, adressée à la Compagnie de multiples lettres de réclamations approuvées par le Conseil municipal.

A la dernière séance, lors de la discussion de la convention d'éclairage, nous avons décidé que le salaire ne pourrait être diminué si la durée du travail venait à être réduite. C'est la même question qui se pose, aujourd'hui, pour les employés des tramways : ce qu'ils veulent s'est que par suite de l'application de la loi sur les repos hebdomadaire, on ne leur diminue pas 210 francs de salaire par an.

M. le maire. — Nous n'avons pas à entrer dans le fond du différend, car nous ne pouvons être juge et partie. Nous ne pourrons pas nous présenter en arbitres impartiaux si, dès maintenant, nous faisons entendre catégoriquement quelles sont nos vues. Il est bien entendu, d'ailleurs, qui si la Compagnie nous accepte comme arbitre nous aurons Tourcoing à nos côtés.

Mais en dehors des employés, dont les intérêts sont légitimes, il y a le public, qui souffre gravement d'être privé de ses moyens de communications et qui a le plus grand intérêt à ce que ce conflit se termine au plus vite. C'est pour cela que nous avons pensé inviter les agents des tramways à reprendre le travail. Ils auront toujours le droit de redéclancher s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

M. Bailleul. — Mais en invitant les agents à reprendre de suite leur service nous semblons prendre partie pour la Compagnie puisque c'est justement ce qu'elle demande. Pour le reste nous sommes d'accord avec l'Administration municipale.

M. le Maire. — Si vous le voulez nous formulerons notre invitation dans ce sens : Nous invitons le personnel à reprendre le travail, mais si une solution n'est pas intervenue à la fin de la semaine les agents abandonneront leur service. Nous indiquons ainsi notre résolution de cerner la Compagnie dans des certitudes en même temps que nous indiquons notre sympathie envers le personnel en lui votant une subvention de 1.500 francs. Si nous invitons les employés à reprendre leur service c'est dans le but de ne pas faire souffrir la classe ouvrière et nos écoliers qui se servent tant des tramways.

M. Bailleul. — Je ne consentirai pas à faire cette invite, c'est aux employés à savoir ce qu'ils doivent faire.

M. le Maire. — Comprenez bien que c'est seulement une trêve jusqu'à la fin de la semaine que nous demandons.

M. Wattinne. — Je ne vois pas en quoi les agents seraient plus mal placés pour faire aboutir leurs demandes s'ils reprenaient le travail de suite puisqu'ils ont toujours le droit de se remettre en grève.

M. le Maire. — Il ne s'agit pas seulement de l'intérêt du public, mais aussi de celui des employés qui perdraient ainsi cinq ou six jours de salaires en moins.

M. Wattremez. — Au point de vue moral vous donnez raison à la Compagnie.

M. Wattinne. — Où voyez-vous cela? Si le public était ici il serait sûrement de notre avis.

M. Van Waerebeke. — C'est une invitation non effective.

M. Chattelevn. — Si j'ai bien compris, le rapport de M. le Maire renferme une double invitation : avant celle qui est adressée au personnel, il y en a une autre pour la Compagnie à discuter avec son personnel par l'intermédiaire des deux villes.

M. Bailleul. — Nous n'avons pas de conseils à donner aux employés, c'est à eux de juger. Il y a peut-être des questions techniques qui les inciteront à continuer la grève.

M. le Maire. — Il faudra bien recoucher ensemble, le divorce aura une fin! Il est de l'intérêt du public que le conflit prenne fin au plus tôt. Quant aux grévistes, ce ne sont pas les 1.000 francs de Tourcoing et les 1.500 francs de Roubaix qui feront bouillir toutes les marmites?

M. Coupez. — Je proteste contre l'intransigeance de la Compagnie.

M. le Maire. — Oui, d'accord, elle nous fait hérisser le poil!

M. Coupez. — La Compagnie n'acceptera pas notre arbitrage après tout ce qui s'est dit ici sur son compte.

Le vote

On va passer au vote sur la proposition de l'Administration municipale, mais M. Bailleul tient à affirmer, auparavant, qu'il est d'accord avec la majorité sauf en ce qui concerne l'invitation à reprendre le travail.

M. Chatteleyn. — Je ne vois pas que l'amour-propre des parties en cause ait à souffrir des invitations contenues dans notre délibération. Si les grévistes suivent notre conseil, ils donneront une preuve énorme de sagesse et ils auront avec eux l'opinion publique et aussi les pouvoirs publics.

M. Ach. Lepers. — Je demande que la subvention de 1500 francs, soit renouvelable tous les huit jours.

M. le maire. — Nous aurons le temps de nous revoir si la grève dure.

On vote sur la proposition de l'Administration municipale. Elle est adoptée à l'unanimité avec la réserve faite par la minorité en ce qui concerne l'invitation adressée aux grévistes de reprendre le travail.

Un vœu de M. Coupez

Depuis longtemps la Compagnie des Tramways a montré envers les villes de Roubaix et de Tourcoing une arrogance et un dédain dont il n'y a pas d'exemple et il n'y avait pas d'illusion à se faire dans le conflit de la Compagnie avec son personnel, ce qui est une preuve qu'elle a des relations puissantes au ministère des Travaux Publics, pour ne pas dire plus. Aussi je demande que l'Administration municipale provoque une réunion des deux municipalités de Roubaix et de Tourcoing, afin de prendre les dispositions les plus urgentes pour amener une solution, tant des affaires pendantes que du conflit entre le personnel et la Compagnie des Tramways.

On fait remarquer à M. Coupez, qui n'insiste pas autrement, que sa demande est contenue dans la proposition qui vient d'être votée.

—×—

Les agents votent la continuation de la grève

Les grévistes réunis à six heures au siège syndical ont voté la continuation de la grève.

A TOURCOING

La circulation des voitures faisant le service des lignes de Roubaix a été interrompue lundi après-midi à une heure. Cinq voitures se trouvaient à ce moment place Saint-Christophe, deux de la ligne Fosse-aux-Chênes et trois de la ligne des boulevards. Les employés annoncèrent au public que la circulation des cars étaient interrompue, sans indiquer le motif de cette interruption.

Vers quatre heures les tramways regagnèrent le dépôt. Puis le contrôleur ayant son bureau au kiosque-abri, ferma ce kiosque après avoir collé à une vitre un placard ainsi conçu :

Avis. — La Compagnie des Tramways informe le public que la circulation des cars est interrompue jusqu'à nouvel ordre.

—×—

L'incident Capart

Nous recevons la lettre suivante de M. Capart fils, dessinateur à la Compagnie des Tramways :

Roubaix, 29 avril 1907.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Après avoir pris connaissance de l'article inséré dans votre journal envoyé par le parti socialiste de Tourcoing, je réponds moi-même, étant majeur, âgé de 26 ans 1/2, en protestant contre les paroles disant que mon Chef a reçu une mise en demeure.

Si j'ai été à mon travail de Bureau, c'est sur la prière de mon père, mais il n'est pas vrai qu'il m'ait forcé de travailler sur les voitures, et qu'il m'ait conduit au travail.

Monsieur l'Ingénieur a eu pitié de mes vieux parents, et s'il m'avait dit de continuer le travail, j'aurais obéi comme tous les autres employés.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, insérer dans votre estimable journal cette réponse à l'article de ce matin.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

D. CAPART.

Les Ouvriers du Bois

A TOURCOING

Les menuisiers charpentiers se sont réunis en assemblée générale, au nombre de deux cents environ, lundi matin, à neuf heures, au siège du syndicat, 19, rue de la Paix.

Le secrétaire a annoncé que les patrons n'avaient donné aucune réponse à la dernière demande d'entrevue.

Avant de se séparer les grévistes ont voté un ordre du jour acclamant la continuation de la grève et blâmé « la conduite d'un traitre à la cause ouvrière qui a tenté de jeter la discorde dans les rangs des ouvriers. »

A LILLE

Lundi, une délégation ouvrière composée de cinq membres s'est présentée, à onze heures du matin, à la Préfecture, où elle devait se rencontrer avec une délégation patronale, en vue de discuter les propositions faites la veille par M. Vincent, préfet du Nord, au sujet des augmentations de salaires projetées. Comme, à midi, un seul entrepreneur, M. Joncquez, s'était présenté, la réunion a été remise à trois heures de l'après-midi. L'entrevue a eu lieu sous la présidence de M. le Préfet.

A deux heures, les charpentiers-menuisiers se sont réunis à l'Hôtel des Syndicats; 350 grévistes étaient présents.

LES AUTRES GRÈVES

A ROUBAIX

A la teinturerie-apprêt Motte et Delescluse, frères

Nous avons reçu d'un groupe de grévistes de cet établissement la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Dans votre numéro de samedi, 27 courant, vous insérez une lettre des chômeurs de chez Delescluse, dans laquelle ils disent qu'ils viennent tous les jours devant la fabrique et qu'ils ne savent jamais à quoi s'en tenir. Il s'agit sans doute des ouvriers qui ne viennent jamais; sans cela il sauraient que tous les jours nous envoyons une délégation trouver les patrons, espérant toujours arriver à une entente et c'est ce que nous avons encore fait ce matin. Les patrons nous ont demandé de leur faire parvenir les tarifs des autres apprêts de Roubaix; c'est ce que nous avons fait et nous avons trouvé que c'est chez Motte et Delescluse que l'on gagne 0 fr. 25 et même 0 fr. 50 de moins qu'ailleurs.

» Aux camarades chômeurs de savoir si notre réclamation est juste.

» Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

» *Un groupe de grévistes de chez Motte et Delescluse.* »

Un conflit terminé

Les 15 ouvriers bobineurs du peignage de l'Epeule, qui s'étaient mis en grève, il y a cinq jours ont repris le travail aux anciennes conditions.

A TOURCOING

Dans les filatures

Douze bâcleurs sur 17, occupés chez MM. Paul et Henri Leurent, rue de l'Epine, se sont mis en grève lundi matin. Ils réclament une augmentation de salaire de un franc par semaine.

Chez M. Haeffly, rue du Tilleul, il y avait lundi matin, 36 ouvriers en grève. Ils réclament une augmentation de salaire de cinq francs par équipe; chacune de celle-ci comprend un fileur, trois rattacheurs et deux bâcleurs.

Chez les peigneurs

Trente-cinq débourreurs occupés chez M. Binet, peignage de la Tossée, se sont mis en grève lundi à neuf heures. Ces ouvriers gagnant 39 centimes à l'heure, demandent que leur salaire soit porté à 42 centimes.

Une manifestation. — Trois arrestations

Dans le courant de la matinée de lundi une dizaine de grévistes peigneurs ou dégorgeurs ont stationné, rue de Dunkerque, devant le peignage de MM. Achille et Pierre Pollet. La sortie de midi s'effectua sans incident.

Vers 1 h un quart, un peu avant la rentrée des ouvriers, une colonne d'environ 30 manifestants, composée en grande partie de jeunes tireurs de cordes, s'est rendue devant le peignage de MM. Pollet et empêchèrent les ouvriers de reprendre le travail.

L'agent Deconink qui se trouvait dans la rue, fut injurié par des manifestants. MM. Pollet frères ayant téléphoné au poste de police, plusieurs

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans

Les décisions du Conseil municipal

Orléans, 29 avril. — Le conseil municipal réuni à cinq heures, a été saisi par le maire de la demande de la Loge maçonnique d'avoir une place dans le cortège de Jeanne d'Arc. Après une discussion longue et animée, le conseil a décidé, par 14 voix contre 14, celle du maire étant prépondérante, d'inviter les sociétés nouvelles, soit la Loge Etienne Dolet et toutes celles qui n'avaient jamais demandé jusqu'à ce jour à faire partie du cortège.

Cette décision a été prise après connaissance de la déclaration de l'évêque déclinant l'invitation par suite de la demande de la Loge maçonnique. Le principe de *la fête* est adopté ensuite à l'unanimité avec la présence de tous les corps constitués, des fonctionnaires, de l'armée, etc. La fête de la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc, le soir du 7 mai, par la municipalité et le conseil municipal à l'évêque et au clergé, sera réglée ultérieurement au cas où Mgr Touchet consentirait.

LES GREVES

Les garçons d'hôtel

Paris, 29 avril. — M. Clémenceau a reçu dans l'après-midi, une délégation des garçons d'hôtel qui viennent de se mettre en grève. Les délégués ont exposé leurs griefs à M. Clémenceau, notamment en ce qui concerne le repos hebdomadaire et les abus que commettraient, suivant eux, certaines sociétés de secours mutuels transformées en bureau de placement. Sur chacun de ces deux points, M. Clémenceau a demandé un mémoire aux délégués.

LE MAUVAIS TEMPS

EN FRANCE

Saint-Etienne, 29 avril. — Après quelques jours de beau temps, la température s'est subitement refroidie. Le thermomètre est descendu presque à zéro hier. La neige est tombée toute la journée. Les hautes cimes en sont couvertes. Aujourd'hui, le froid est encore vif.

Oyonnax, 29 avril. — La neige est tombée cette nuit sur les villages des monts Jura, autour d'Oyonnax. Les coteaux en sont entièrement recouverts.

Aubenas, 29 avril. — La neige a fait de nouveau son apparition sur les montagnes des Cévennes, où le froid est rigoureux.

Marseille, 29 avril. — Un violent ouragan du Nord-Ouest sévit depuis hier sur la ville. La mer est démontée. Le navobot *Ernest Simon*, courrier de Chine, qui est attendu à midi, ne pourra pas entrer dans le port. Les communications téléphoniques sont interrompues sur plusieurs points du Midi.

A L'ETRANGER

Zurich, 29 avril. — Dans tout le Nord-Est de la Suisse, notamment dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell, la neige est tombée en abondance; elle atteint 30 centimètres de hauteur. Le thermomètre est descendu à 10° au-dessous de zéro au Pilate. Des pluies orageuses et des neiges sont enregistrées dans le Sud-Ouest. Dans la Suisse italienne, on signale 40 millimètres de pluie.

UNE TERRIBLE EXPLOSION

Cettigne, 29 avril. — Un incendie a éclaté dans le port d'Antivari et a gagné un bâtiment dans lequel se trouvaient 750 k. de dynamite. L'explosion fut formidable. Une femme a été tuée; vingt-sept personnes ont été blessées gravement et quarante-et-une légèrement. La princesse régnante Milena, les princesses Militza et Vera et le prince héritier Danilo qui se trouvaient au château de Topolitza ont passé la nuit à soigner les blessés.

LES MANDATS-POSTE INTERNATIONAL

Paris, 29 avril. — Le *Journal officiel* publiera demain un décret aux termes duquel, à partir du 1er mai, l'expéditeur d'un mandat-poste ou d'un mandat télégraphique à destination de l'Angleterre ou d'une colonie anglaise pourra demander, moyennant un droit de dix centimes, qu'il lui soit donné avis du payement au bénéficiaire.

LA CRISE VITICOLE

Paris, 29 avril. — Le projet tendant à remédier à la crise viticole dont M. Caillaux a entretenu le Conseil des ministres aujourd'hui a surtout pour objet de réprimer les fraudes dans la vente des vins notamment en ce qui concerne le sucrage. On assure que le ministre des Finances songerait à la limitation du nombre des débits, ce qui permettrait d'exercer une surveillance plus rigoureuse.

UNE MISSION MILITAIRE FRANÇAISE AU JAPON

Limoges, 29 avril. — La « France Militaire » annonce que la mission française envoyée au Japon vient d'être désignée; elle se compose de deux officiers brevetés, le capitaine Le Rond, du 32e d'artillerie, à Orléans, et le capitaine d'infanterie Duval, officier d'ordonnance du général gouverneur de Lille. Les officiers désignés feront, dans l'armée japonaise, un séjour de deux ans. Ils doivent quitter prochainement la France pour rejoindre leur nouveau poste.

LES HOLLANDAIS AUX CELEBES

La Haye, 29 avril. — Au cours d'une rencontre entre les troupes et une bande à Kassa-Célèbes, les Hollandais ont eu un Européen et trois gendarmes tués, trois autres ont été blessés. Le chef de la bande et 16 de ses partisans, ont été tués.

L'ŒUVRE DES CERCLES DU SOLDAT

Paris, 29 avril. — Le ministre de la guerre vient d'autoriser les officiers de l'armée active à faire partie de l'œuvre des Cercles du soldat, sous réserve qu'ils n'y occuperont aucune fonction d'administration ou de direction.

VILLAGE INCENDIE

Gap, 29 avril. — L'incendie du village Saint-Maffran est dû à un feu de cheminée; on a retrouvé le corps de la femme qui a été brûlée, c'est une jeune fille de 23 ans. Le bureau de poste a été détruit. Les dégâts s'élèvent à 300.000 francs.

TERRIBLE INCENDIE

Briançon, 29 avril. — Un incendie qui a pris immédiatement de grandes proportions, a éclaté ce matin à dix heures, à Saint-Chaffrey, à 4 kilomètres de Briançon. Cinquante maisons sont déjà brûlées.

L'incendie continue; il est activé par un vent violent du Nord.

Une femme a été brûlée. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes. Les recherches continuent.

LES BOMBES DE BARCELONE

Barcelone, 29 avril. — Les perquisitions faites au domicile de Andreu, blessé par la bombe d'hier, n'ont pas donné de grands résultats. La police a saisi des brochures anarchistes.

L'état des victimes s'est aggravé.

UNE RANÇON DE 345.000 FRANCS

Salonique, 29 avril. — Le jeune Abott, sujet anglais enlevé, le 22 mars, par des brigands, a été remis en liberté contre une rançon de 345.000 frs, qu'a versée le consul d'Angleterre.

AU VATICAN

Rome, 29 avril. — Le Pape a reçu l'archevêque de Malines et l'évêque de Bayonne.

Nouvelles Locales

TOURCOING

TENTATIVE DE SUICIDE AU BLANC-SEAU

Une jeune fille qui se jette dans le canal

Une tentative de suicide a mis en émoi, lundi soir vers six heures, le quartier du Blanc-Seau. Une jeune fille de vingt ans s'est jetée dans le canal et n'a dû d'avoir la vie sauve que grâce à l'intervention d'un pontonnier.

Voici les faits :

Le pontonnier du Blanc-Seau, M. Edouard Leclercq, avait remarqué, de la fenêtre de son habitation, qu'une jeune fille allait et venait le long du chemin de halage, au pont de Mouvaux, et paraissait en proie à une vive agitation. Aussi M. Leclercq surveillait-il ses mouvements.

Soudain, la jeune fille, qui se trouvait à une centaine de mètres du pont se jeta dans le canal. Le pontonnier se munit aussitôt d'une ligne Brunnel et sortit précipitamment. Il courut à l'endroit où la jeune fille venait de se précipiter à l'eau. M. Edouard Leclercq réussit à l'aide d'un des crochets de sa ligne à retenir la désespérée. Après avoir solidement amarré le filin à un poteau, le pontonnier descendit dans l'eau et ramena sur la berge la jeune désespérée.

Celle-ci fut transportée à l'estaminet tenu par Mme veuve Loosfeld, 26, rue de Mouvaux, à l'angle de cette rue et du chemin de halage.

M. le docteur Debale, mandé, vint donner ses soins à la jeune fille qui n'avait du reste pas perdu connaissance.

Le garde champêtre Dervaux, du poste du Blanc-Seau ne tarda pas à arriver et questionna la désespérée.

Celle-ci déclara se nommer Madeleine Delosse, 20 ans, habitant avec ses parents, rue de Turenne 86, à Roubaix. En ces derniers temps elle exerçait la profession de piquriere chez M. Hendrickx, à Roubaix. Jeudi dernier, sans avertir sa famille, elle quitta son emploi pour un motif qu'elle ne voulut pas faire connaître et depuis lors se montrait fort préoccupée.

Les parents de Mlle Delosse qui avaient été prévenus, se rendirent rue de Mouvaux et reconduisirent chez eux, en voiture, la jeune fille après l'avoir sérieusement admonestée.

Plusieurs versions circulent sur la cause de cette tentative de suicide; mais la jeune fille a refusé de faire connaître les motifs de son acte de désespoir.

Nouvelles Régionales

LES GRÈVES

Les grèves à Armentières. — M. Bouilliez, confectionneur, dans une entrevue qui a eu lieu lundi à six heures avec les délégués de ses ouvriers coupeurs, a déclaré accepter les revendications des grévistes à l'exception de celle concernant la réintégration du coupeur Permane.

Chez les maçons à Cambrai. — A la suite de la règlementation du tarif portant augmentation de salaire qui leur a été adressée ces jours derniers, les entrepreneurs de maçonnerie, d'un commun accord, ont fait savoir au syndicat des ouvriers maçons, qu'il ne leur était point possible à l'heure actuelle de se prononcer sur les questions qui leur étaient soumises.

Grève de terrassiers à Dunkerque. — Lundi, à une heure et demie, 120 terrassiers de l'entreprise Thorel, ont quitté le travail pris de la porte de Furnes. Ils demandent 0 fr. 45 l'heure au lieu de 0 fr. 39 et 0 fr. 40 qu'ils ont actuellement. On s'attend également à une cessation du travail aux chantiers du canal de dérivations de Saint-Pol-sur-Mer.

LES ELECTIONS CANTONALES A VALENCIENNES. — Le Comité radical s'est réuni sous la présidence de M. de Lauwereyns M. Bouvier, conseiller général sortant, a été choisi comme candidat.

EXPULSION DE M. LE CURÉ DE SAINTE-CATHERINE-LEZ-ARRAS. — La sentence du tribunal civil d'Arras ayant, il y a huit jours, à la requête du maire, M. Biéry, prononcé un jugement d'expulsion contre M. l'abbé Delgrange, curé de la paroisse, a été exécutée lundi, à quatre heures du matin. La troupe officielle était composée d'un huissier, d'un commissaire spécial de police, six gendarmes et un brigadier, un serrurier et deux crocheteurs.

Les sommations légales étant demeurées sans réponse, les crocheteurs accomplirent leur triste besogne, enfoncèrent portes et fenêtres, et l'on trouva, dans la pièce du fond, en compagnie d'un autre prêtre, M. l'abbé Delgrange, qui fut expulsé.

INCENDIES A DOUAI. — Lundi, vers une heure du matin, le feu a détruit, route d'Esquerchin, trois meules de paille, propriété de M. Hutin, cultivateur. Les pertes s'élèvent à 1.200 francs, elles sont couvertes par une assurance. La gendarmerie a ouvert une enquête sur cet incendie qu'on croit dû à la malveillance.

Un commencement d'incendie qui s'est déclaré à la maison de M. Alexandre Tirlot, a causé 400 francs de dégâts. Il a été provoqué par des flammèches emportées par le vent du théâtre du premier incendie.

INCENDIE A CALAIS. — Dans la nuit du 23 au 29 avril, un incendie a détruit une meule de foin située au fort Nieulay et appartenant à M. Bédiez, épicier, rue d'Orun. Les pertes s'élèvent à 600 francs; il n'y a pas d'assurance.

LE 1er MAI A FOURMIES. — Des affiches signées par la Commission administrative de la Chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile placardée sur les murs de la ville, convoquent les ouvriers des diverses corporations à se réunir mercredi à trois heures de l'après-midi sur la nouvelle Place pour de là se rendre en cortège au cimetière sur la tombe des victimes du premier mai 1891.

UN INCENDIE A VALENCIENNES. — Un incendie s'est déclaré lundi matin, vers quatre heures, dans une maison appartenant à l'Etat sise au faubourg de Lille et occupée par M. Désiré Brûtin chef cantonnier de la navigation pluviale. Il ne reste de l'immeuble qu'un amas de décombres, le mobilier estimé 4.000 francs, n'était assuré que pour 2.500 francs.

UNE NOYADE A CALAIS. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, les nommés Paul Merlier, Boidin et Paul Denimal, revenaient tous trois de Boulogne à bicyclette, lorsque la machine de Denimal accrocha celle de Boidin. Denimal fut projeté dans le canal. Quand on le ramena sur la berge, le malheureux avait cessé de vivre. Le cadavre a été transporté au domicile de ses parents, rue Lamartine.

LA TENTATIVE DE MEURTRE DE LA RUE DE WAZEMMES. — Léon Dedour, l'auteur de la tentative criminelle de la rue de Wazemmes, est mort lundi à 9 heures 30, à l'hôpital de la Charité, des suites de ses blessures.

TENTATIVE DE SUICIDE A LILLE. — Lundi matin, vers neuf heures, Léonie Couper, 20 ans, dévideuse à la Cotonnière Lilloise, demeurant à Loos, chemin de Wattignies, a tenté de se suicider en se jetant à l'eau au quai de l'ouest. Ramené par deux passants elle déclara qu'elle voulait en finir avec la vie parce qu'elle ne trouvait pas d'ouvrage, contrainte qu'elle était au chômage par suite de la grève des ouvriers de la fabrique où elle travaille habituellement.

UNE TENTATIVE DE MEURTRE A BOUSSOIS. — Une tentative de meurtre a été commise dimanche soir à huit heures et demie par le sieur Huart Aimé, 57 ans, né à Rouvroy (Belgique), sur le sieur Delcourt Alphonse, 19 ans, né à Boussois. Ce dernier a été gravement blessé d'un coup de fusil. Il est soigné à l'Hôpital de Maubeuge. Le Parquet est descendu sur les lieux.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, lundi, 29 avril 1907.

2 heures soir, 10° au-dessus de zéro, 757, variable.
5 heures soir, 9° au-dessus de zéro, 756, variable.
9 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 756, variable.

Mardi, 30 avril 1907.

Minuit, 6° au-dessus de zéro, 756, variable.
3 heures matin, 6° au-dessus de zéro, 756, variable.

BELGIQUE

CATASTROPHE DANS UNE MINE

Les victimes

Liége, 29 avril. — A mesure que les travaux de sauvetage avancent, on perd tout espoir de retrouver vivants les hommes qui ont pu s'échapper de la mine d'Angleur. A six heures et demie, la direction annonce que neuf cadavres ont été découverts et qu'ils seront remontés dans le courant de la nuit et rendus à leur famille demain de grand matin. Cette mesure a été prise pour épargner une trop forte émotion à la foule massée aux abords du charbonnage et dont les nerfs ont été déjà vivement ébranlés par les scènes de grande désolation qui se sont produite durant toute la nuit. Les cadavres sont dans un état épouvantable à voir. Neuf ouvriers sont encore ensevelis et on éprouve pour leur sort les plus vives inquiétudes.

JUGEMENT CONFIRMÉ

Bruxelles, 29 avril. — Le professeur Jolly, qui avait appelé au jugement qui le condamna le 20 février dernier à 18 mois de prison pour le meurtre de son fils. La Cour d'appel a confirmé la sentence.

NECROLOGIE

— Samedi ont eu lieu, à Charleville, les obsèques de M. Ernest Rousseau, ancien filateur à Anor, décédé à l'âge de 68 ans. M. Rousseau fut élu maire d'Anor, en 1871, après la Commune. Révoqué en 1879, à la suite de la célébration d'un service funèbre à la mémoire du prince impérial, il fut réélu sans interruption jusqu'en 1892.

— On annonce la mort, à l'Hôpital militaire de Douai, de M. Louis Favre, 19 ans, soldat au 15e régiment d'artillerie, fils de M. Favre, commissaire spécial, attaché à la sous-préfecture de Douai.

— Les funérailles du regretté vicaire de Wimille, M. l'abbé Eugène Taquet, ont été célébrées samedi.

— Dimanche ont eu lieu, à Leus, les funérailles de M. Albert Caron, conseiller municipal, vice-président du Conseil d'administration de l'Hospice.

— Lundi, à dix heures du matin, ont eu lieu, à Maubeuge, les funérailles de Mlle Virginie Longlin, sœur de M. l'abbé Longlin, curé-doyen, décédée à l'âge de 69 ans, au presbytère de la paroisse St-Pierre.

— On annonce la mort à Saint-Omer, de M. Auguste Bommier, ancien notaire, ancien conseiller municipal, décédé dimanche vers trois heures de l'après-midi, à l'âge de 74 ans.

— On annonce la mort à Aire-sur-la-Lys, de Mme Louis Rolin, née Marie-Louise Vasseur, fille de